



COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE – DTER RHONE MEDIAN

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCEDE

PREMIERE DEMANDE

**LE DEMANDEUR**

USAGE				
<input type="checkbox"/> Economique (utilisation commerciale)	<input type="checkbox"/> Non économique			
STATUT				
<input type="checkbox"/> Collectivité	<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> Travailleur indépendant	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Particulier
COORDONNEES				
Personne Morale	Particulier			
Dénomination : .....	Nom-Prénom : .....			
Nature de l'activité : .....	.....			
Adresse du siège social : .....	Adresse : .....			
E-mail : .....	.....			
Téléphone : .....	E-mail : .....			
Pour les sociétés :	Téléphone : .....			
Nom -Prénom du représentant et qualité : ..... .....				

SOLLICITE la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE – DTER RHONE MEDIAN en vue d'obtenir une convention d'occupation temporaire du domaine concédé :

## LOCALISATION DE L'AMENAGEMENT<sup>1</sup>

Commune : .....

Adresse :

Section cadastrale et n° de parcelles

Rive (gauche ou droite) :

PK :

## NATURE DU PROJET

Préciser le descriptif du projet et si une autorisation d'urbanisme est nécessaire

Schéma de l'aménagement avec dimension et superficie (ou joindre un avant-projet détaillé)

Date souhaitée pour l'implantation : .....

### **PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :**

- ✓ Copie d'une pièce d'identité du signataire pour les particuliers et extrait k bis pour les sociétés
- ✓ Plan de situation précisant la localisation et la zone d'implantation
- ✓ Photos du site
- ✓ Avant-projet détaillé (si schéma explicatif insuffisant)
- ✓ Si collectivité locale, fournir une copie de l'éventuelle délibération.

---

<sup>1</sup> Indiquer les éléments en votre possession.

---

## **Phases clés d'une instruction de demande d'autorisation d'occupation du domaine concédé**

*Selon l'objet du projet, il faut compter 6 mois minimum d'instruction*

- 
- Réception du formulaire de demande de nouveau projet **dûment complété, retourné à CNR avec tous les documents à fournir**
  - Une visite des lieux avec les interlocuteurs CNR et le bénéficiaire sera programmée.
  - Appel à manifestation d'intérêt
  - Selon le projet, CNR rédigera un VISA concessionnaire\* payant sur présentation par le demandeur d'un avant-projet (APD). Délivrance du VISA dans un délai maximum de 2 mois. Aucune démarche ne pourra être enclenchée par le bénéficiaire sans ce visa.
  - Rédaction par CNR du titre juridique et programmation d'un état des lieux
  - Envoi du projet de titre à l'autorité de contrôle (DREAL) pour validation
  - Envoi au bénéficiaire pour signature des titres en retour de ces derniers, envoi à la DREAL pour signature
  - Dès le retour des titres signés par les trois parties (*Bénéficiaire, CNR et DREAL*), envoi d'un exemplaire au bénéficiaire
  - Démarrage des travaux par le bénéficiaire
  - Envoi par le bénéficiaire des plans de recollement à CNR

**\*VISA concessionnaire** : correspond à une analyse de compatibilité des projets de tiers avec les ouvrages de CNR, tant vis-à-vis de la sécurité que de la sûreté des ouvrages.